



**Institut
des comptes
nationaux**

Comptes du secteur des biens et services environnementaux

2014-2017

Décembre 2019

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url: <http://www.plan.be>

e-mail: contact@plan.be

Personne de contact pour cette publication : Jana Watelle, wj@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Avant-propos

Conformément au règlement européen n° 538/2014 (modifiant le règlement n° 691/2011), les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui sont transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), complétés par les trois comptes qui sont fournis depuis 2017, à savoir les comptes de la production des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des Comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes du secteur des biens et services environnementaux pour la période 2014-2017 et les principaux résultats. Le rapport présente brièvement les résultats et consacre également un volet aux adaptations méthodologiques apportées depuis la publication de 2018.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des Comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le Comité scientifique sur les comptes nationaux.

Le président a.i. du Conseil d'administration
de l'Institut des Comptes nationaux

R. Massant
Bruxelles, décembre 2019

Table des matières

Commentaire.....	3
Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres.....	3
Démographie du secteur des biens et services environnementaux	3
Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi	5
Adaptations méthodologiques	8
Adaptation du périmètre	8
Adaptation de la méthode de calcul	11

Commentaire

Dans un premier temps, les résultats sont brièvement commentés. Ensuite, les adaptations méthodologiques sont exposées dans la deuxième partie du rapport. En raison de leur taille, les tableaux contenant les résultats n'ont pas été repris dans la présente publication. Ils sont disponibles sur le site internet www.plan.be.

Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres

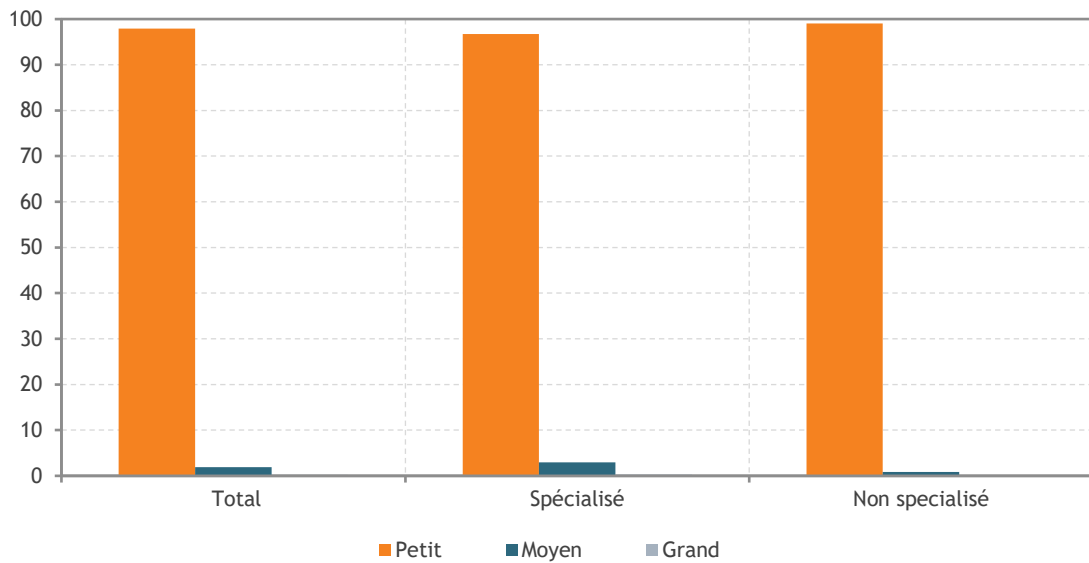
Dans un premier temps, nous présentons succinctement les caractéristiques démographiques du secteur belge des biens et services environnementaux. Ensuite, nous décrivons l'importance du secteur de l'environnement sur le plan de la production, des exportations, de la valeur ajoutée brute et de l'emploi.

Démographie du secteur des biens et services environnementaux

En 2014, 10 615 entreprises étaient identifiées comme producteurs actifs de biens et services environnementaux. Ce chiffre est passé à 10 441 entreprises en 2017, soit une baisse de 1,6 % par rapport à 2014. Les producteurs spécialisés, dont l'activité principale est la production de biens et/ou de services environnementaux, ont augmenté leur part dans le total des entreprises au cours de la période considérée. Cette part est en effet passée de 42 % en 2014 à 47 % en 2017. Le reste des entreprises représente une part moyenne de 56 % au cours de la période étudiée. Il s'agit de producteurs non spécialisés, pour qui la production environnementale est une activité secondaire.

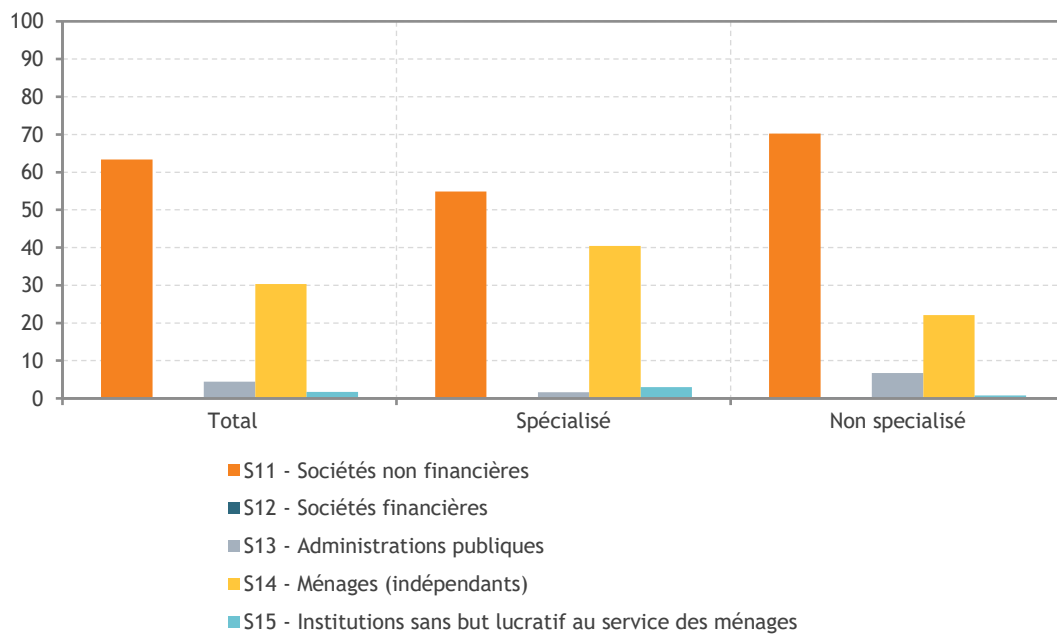
Le graphique 1 montre que la plupart des entreprises du secteur belge des services et des biens environnementaux sont des petites entreprises. En effet, plus de 97 % d'entre elles emploient moins de 20 travailleurs. Environ 2 % des entreprises du secteur sont de taille moyenne (elles occupent donc entre 20 et 199 travailleurs). Enfin, les grandes entreprises, qui emploient 200 travailleurs ou plus, représentent moins de 1% du secteur. Lorsque l'on compare les entreprises spécialisées et les entreprises non spécialisées, on constate que les entreprises spécialisées sont en moyenne plus grandes que les entreprises non spécialisées.

Graphique 1 Taille des producteurs environnementaux
Moyenne sur la période 2014-2017, en %



Le graphique 2, quant à lui, révèle que, sur la période 2014-2017, 63 % des producteurs de biens et services environnementaux sont des sociétés non financières et 30 % sont des indépendants. Les 7 % restants font partie des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages. Le graphique 2 fait également ressortir que les indépendants sont sensiblement plus représentés dans le groupe des producteurs spécialisés que dans celui des producteurs non spécialisés (40 % contre 22 %). Enfin, la part des institutions financières dans le nombre total de producteurs de biens et services environnementaux est négligeable.

Graphique 2 Répartition du nombre total de producteurs environnementaux par secteur institutionnel
Moyenne sur la période 2014-2017, en %



Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi

Cette partie décrit le secteur belge des biens et services environnementaux à l'aide de plusieurs variables : **la production marchande**¹ de biens et services environnementaux, les **exportations** dans ce domaine, la **valeur ajoutée brute** créée par la production marchande de biens et services environnementaux et **l'emploi** lié à cette production marchande².

Sur la période 2014-2017, la production marchande de biens et services environnementaux constitue en moyenne 1,9 % de la production marchande belge totale. Les biens et services environnementaux représentent 1,7 % des exportations belges totales, et 1,2 % de la valeur ajoutée brute liée aux activités marchandes est créée par des entreprises actives dans le domaine de l'environnement. La part du secteur des biens et services environnementaux dans l'emploi marchand belge (exprimé en équivalents temps plein) est de 1 %.

Le tableau 1 montre que les producteurs non spécialisés sont marginalement plus nombreux que les producteurs spécialisés sur l'ensemble de la période, bien qu'ils ne représentent pas plus d'un tiers des différentes variables. En ce qui concerne l'emploi créé par la production de biens et services environnementaux, les producteurs non spécialisés occupent une part de moins de 25 %. En conséquence, les parts des producteurs spécialisés sont, dans tous les cas, proportionnellement plus élevées. Les branches qui sont traditionnellement associées au domaine de l'environnement (NACE 37-39, NACE-BEL 43.291 et NACE-BEL 91.042) représentent 30 % du nombre d'entreprises, un peu plus de 40 % de la production et de la valeur ajoutée et la moitié de l'emploi. Leur part dans les exportations s'élève à seulement 24 %.

Tableau 1 Composition du secteur des biens et services environnementaux par type de producteur
Moyenne 2014-2017, en %

	Nombre	Production	Exportations	Valeur ajoutée brute	Emploi
Producteurs spécialisés, dont :	49,9	66,1	71,8	71,0	77,9
Actifs dans les branches NACE 37-39, NACE-BEL 43.291 et NACE-BEL 91.042	30,6	41,2	23,7	42,6	50,5
Producteurs non spécialisés	50,1	33,9	28,2	29,0	22,1
Total	100	100	100	100	100

Le graphique 3 montre la ventilation de la production, des exportations, de la valeur ajoutée et de l'emploi du secteur des biens et services environnementaux entre les différentes branches.

Sur la période 2014-2017, le secteur de la production et de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (NACE E) a produit en moyenne 50 % de la production environnementale belge. La part du secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz (NACE D) s'élève à 16 %, tandis que les parts respectives des secteurs de l'industrie (NACE C) et de la construction (NACE F)

¹ La production marchande englobe la production des sociétés non financières (S11), des sociétés financières (S12) et des ménages (S14), mais elle inclut aussi une part (réduite) de la production des administrations publiques (S13) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (S15).

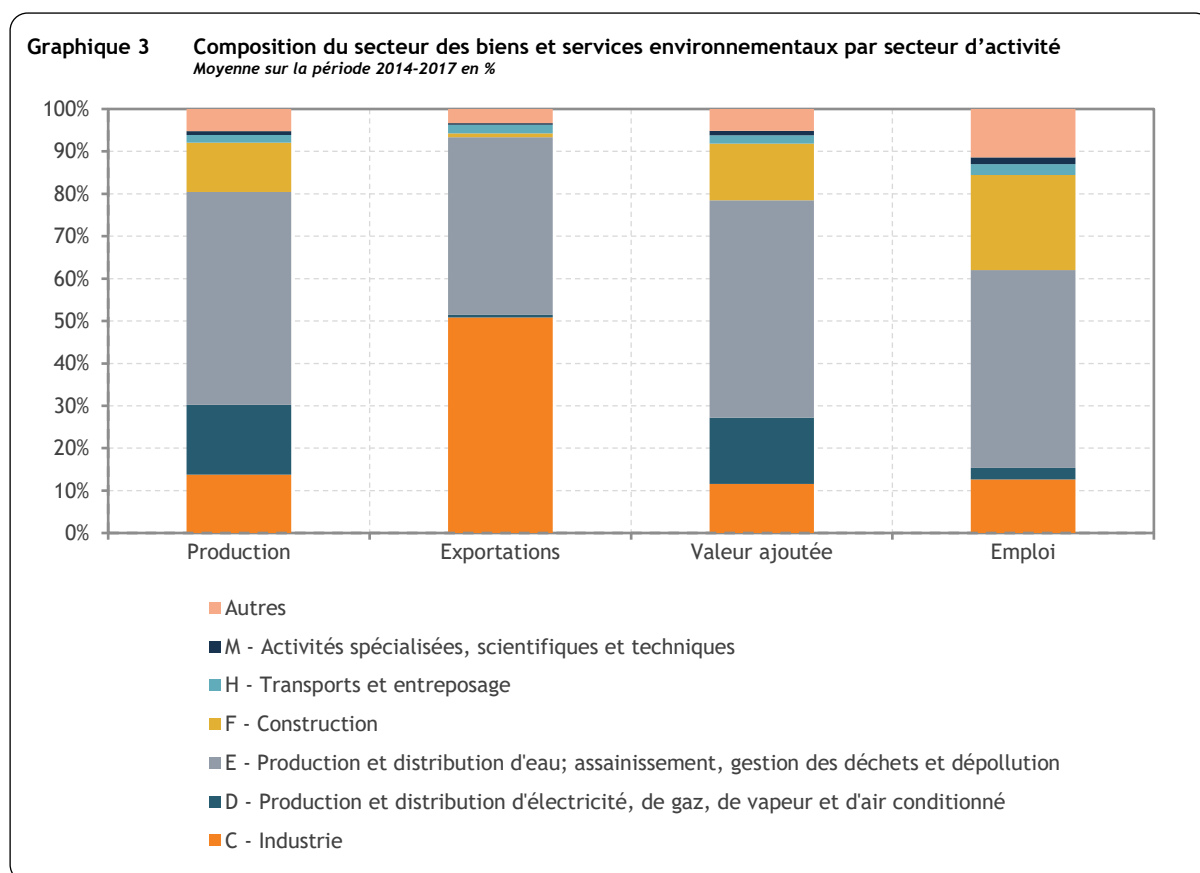
² Notons que les variables retenues se rapportent toutes aux activités marchandes. Cette remarque ne sera plus répétée dans la suite du texte par souci de lisibilité.

s'établissent à 14 % et 12 % en moyenne. La part des autres branches dans la production environnementale est inférieure à 10 %.

Au cours de la période considérée, le secteur de l'industrie a représenté en moyenne plus de la moitié (51 %) des exportations de biens et services environnementaux. La branche NACE E se démarque aussi avec une part de 42 %.

La branche de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées a créé la majeure partie (51 %) de la valeur ajoutée brute liée à la production environnementale sur la période 2014-2017. Les branches NACE D, NACE F et NACE C ont également apporté une contribution non négligeable à la création de valeur ajoutée, avec des parts de respectivement 16 %, 13 % et 12 %.

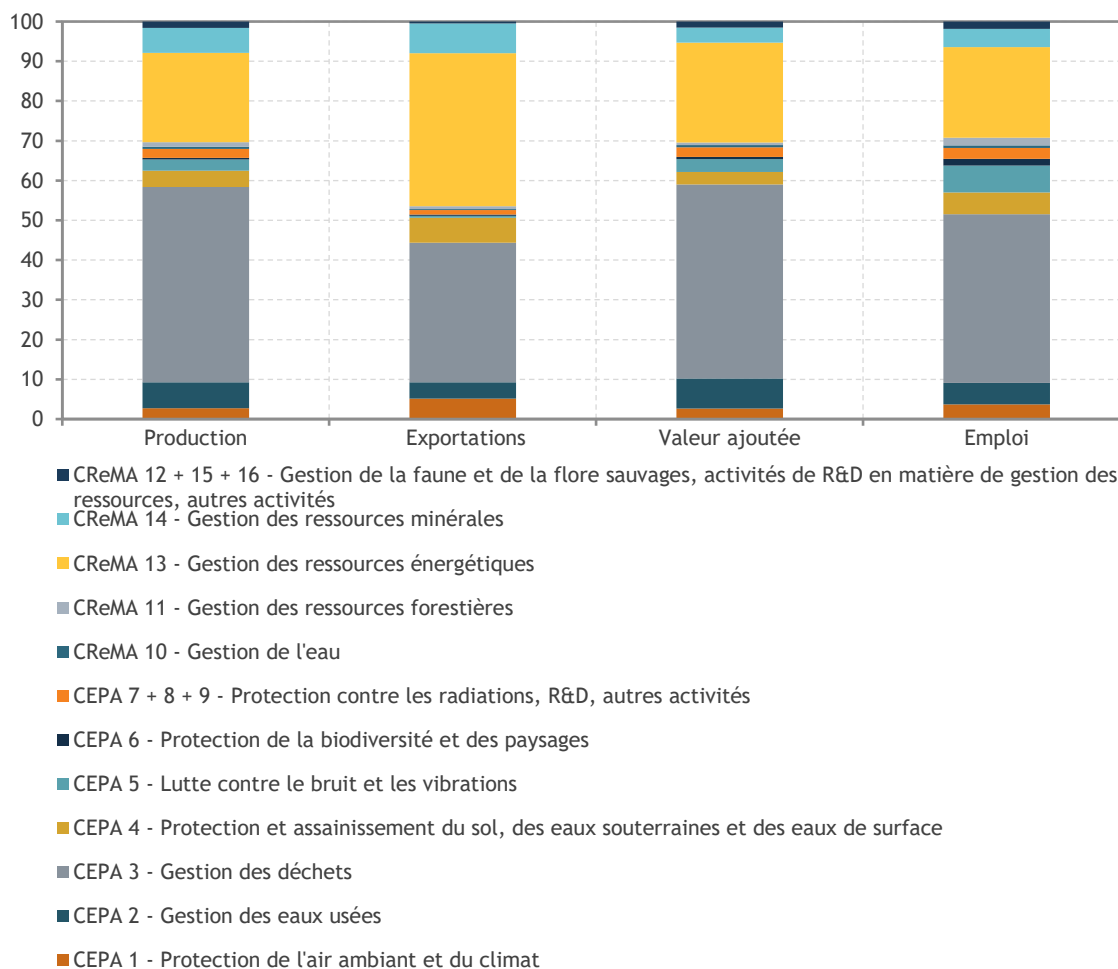
La branche de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées est la branche qui a créé le plus d'emplois en lien avec la production de biens et services environnementaux au cours de la période 2014-2017. Elle occupe en effet une part de 47 %. Les branches NACE F et NACE C y ont également contribué largement, respectivement à hauteur de 22 % et 13 %.



La ventilation de la production, des exportations, de la valeur ajoutée et de l'emploi entre les différents domaines environnementaux (moyenne sur les années 2014-2017) est illustrée au graphique 4. Les domaines environnementaux sont subdivisés en deux catégories : la protection de l'environnement (CEPA) et la gestion des ressources naturelles (CReMA).

Sur la période 2014-2017, le domaine environnemental le plus important, quelle que soit la variable, a été le domaine de la gestion des déchets (CEPA 3). Ce domaine occupe à chaque fois une part moyenne allant de 35 % à 49 %. Un deuxième domaine environnemental relativement important pour chaque variable est le domaine de la gestion des ressources énergétiques (CReMA 13). Sa part moyenne atteint au minimum 23 % dans tous les cas. Ce domaine englobe notamment la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie et de chaleur.

Graphique 4 Composition du secteur des biens et services environnementaux par domaine d'activité
Moyenne sur la période 2014-2017, en %



Adaptations méthodologiques

Par rapport à l'EGSS 2018, le périmètre a été adapté. De plus, la manière dont les parts des producteurs non spécialisés sont calculées a été corrigée à l'aide de nouvelles données.

Adaptation du périmètre

Pour élaborer le compte de la production de biens et services environnementaux, il convient dans un premier temps d'identifier les producteurs belges de ces biens et services ainsi que leurs activités. Tous les producteurs forment ensemble le périmètre de l'EGSS. Dans le rapport EGSS de 2017³, la manière de procéder pour l'EGSS 2017 a été expliquée de manière détaillée. Vu que des organisations disparaissent et que d'autres sont créées chaque année, il est nécessaire de redéfinir chaque année le périmètre de l'EGSS. Mais en adaptant le périmètre, il se peut également que des producteurs non spécialisés doivent être transférés dans la catégorie des producteurs spécialisés ou inversement.

La manière dont le périmètre a été adapté pour l'EGSS 2019 est décrite ci-dessous. Le passage de la version 2018 à la version 2019 s'est opéré en 9 étapes. Un tableau synthétique montre l'impact de chaque étape sur le nombre d'organisations reprises dans le périmètre.

Tableau 2 Etapes du passage du périmètre 2018 au périmètre 2019

	Nombre d'organisations
Contrôle du site internet	527
Ajout des organisations du périmètre 2018	+12 580
Ajout des organisations exportatrices en 2014-2017	+131
Élimination d'organisations exportatrices en 2014-2016	-506
Ajout des producteurs de biens et services environnementaux à 100 %	+953
Élimination d'organisations de l'ESE 2017	-516
Élimination d'organisations suite au contrôle du périmètre 2018	-211
Correction du contrôle du site internet	+39
Élimination des organisations commerciales	-117
Périmètre 2019	12 880

Source : BFP

ETAPE 1 - Point de départ : contrôle du site internet

Pour améliorer l'identification des producteurs de biens et services environnementaux belges et l'affectation de leurs activités aux domaines environnementaux, le site internet d'un grand nombre d'organisations a été contrôlé, plus particulièrement celui des organisations dont la production a été répartie entre tous les domaines environnementaux dans le périmètre 2018, ainsi que celui des organisations dont la production a été répartie entre les domaines environnementaux généraux (CEPA 9, CReMA16). Au total, 865 des 13 049 organisations du périmètre 2018 ont été contrôlées. Les 195 organisations ayant déclaré avoir une production environnementale dans l'enquête structurelle (ESE) de 2017 ont également été examinées.

³ Le rapport EGSS de 2017 peut être consulté sur <https://www.plan.be/publications/publication-1742-fr-comptes+du+secteur+des+biens+et+services+environnementaux+2014+2015>.

Suite au contrôle du périmètre 2018, 462 organisations ont été affectées à une autre classe. Les 403 autres ont été éliminées du périmètre lors de l'étape 7.

Le contrôle de l'ESE de 2017 a révélé que 78 organisations ayant indiqué avoir une production environnementale avaient raison. Parmi ces organisations, 13 avaient déjà été contrôlées dans le cadre de l'adaptation du périmètre 2018. L'étape de l'ESE 2017 a donc entraîné l'intégration de 65 autres organisations ayant une production environnementale. En les ajoutant aux entreprises contrôlées du périmètre 2018, on obtient ainsi une base de départ de 527 organisations pour le périmètre 2019.

Dans l'enquête structurelle, il est également demandé de communiquer la part de la production environnementale par rapport à la production totale. Lorsque cette part est inférieure ou égale à 50 %, l'organisation est classée parmi les organisations non spécialisées. Lorsque cette part est supérieure à 50%, l'organisation est classée parmi les organisations spécialisées. Cette classification est conforme aux recommandations d'Eurostat.

ETAPE 2 - Ajout des organisations du périmètre 2018

Le périmètre 2018, avec la classification organisations spécialisées/non spécialisées, constitue naturellement une source importante pour la détermination du périmètre 2019. L'an dernier, 13 049 organisations au total ont été reprises dans le périmètre. Parmi ces organisations, 469 faisaient également partie des 527 organisations contrôlées lors de l'étape 1 (462 organisations suite au contrôle du périmètre 2018, en ce compris 13 organisations ayant également répondu dans l'ESE 2017, et 7 organisations suite au contrôle de l'ESE 2017). Par conséquent, 12 580 organisations ont été ajoutées au périmètre lors de l'étape 2, portant ainsi le total à 13 107 organisations (12 580 + 527).

ETAPE 3 - Ajout des organisations exportatrices en 2014-2017

Sur la base d'une liste de codes CPA considérés comme environnementaux à 100% par Eurostat dans le compendium indicatif et de données relatives aux exportations (à l'exclusion des réexportations) pour la période 2014-2017 de la Banque nationale de Belgique, 1906 organisations ayant des exportations environnementales ont pu être identifiées. Par la suite, il a été contrôlé si les deux premiers chiffres du code CPA correspondent au code NACE de l'organisation, en d'autres termes si le produit exporté correspond au produit principal de l'organisation. Lorsque c'était le cas, l'organisation a été définie comme producteur de biens et services environnementaux. Ce contrôle fait tomber le nombre d'organisations à 208, dont 131 n'avaient pas encore été reprises dans le périmètre après les deux étapes précédentes. Ensuite, les organisations ont été classées parmi les organisations spécialisées/non spécialisées sur la base de la part de leurs exportations environnementales dans leurs exportations totales (à l'exclusion des réexportations) pour la période 2014-2017. Lorsque cette part était inférieure ou égale à 50 %, l'organisation a été classée parmi les organisations non spécialisées. Lorsque cette part était supérieure à 50 %, l'organisation a été classée parmi les organisations spécialisées.

ETAPE 4 - Elimination d'organisations exportatrices en 2014-2016

Cette année, la liste des codes CPA considérés comme « environnementaux à 100 % » a été adaptée. Ainsi, quelques nouveaux codes CPA ont été repris dans la liste, mais d'autres ont été éliminés. Cela signifie que le périmètre de 2018 contenait des organisations qui ne peuvent désormais plus être considérées comme des producteurs de biens et services environnementaux. Au total, il s'agit de 506 organisations.

ETAPE 5 - Ajout des producteurs de biens et services environnementaux à 100 %

Ensuite, toutes les organisations qui ont été actives dans les branches EGSS à 100 % durant la période 2014-2017 (NACE 37-39, NACE-BEL 43.291 et 91.042) et qui n'étaient pas encore reprises dans le périmètre de la version 2019 après les étapes précédentes ont été ajoutées. Il s'agit de 953 organisations.

ETAPE 6 - Elimination d'organisations de l'ESE 2017

Dans l'ESE 2017, 646 organisations ont répondu ne pas avoir de production environnementale. Sur la base des étapes précédentes, 516 étaient reprises dans le périmètre. Ces 516 organisations ont donc été éliminées.

ETAPE 7 - Elimination d'organisations suite au contrôle du périmètre 2018

Le contrôle de la version 2018 du périmètre a révélé que 403 organisations n'étaient pas des producteurs de biens et services environnementaux. Ces producteurs ont donc dû être éliminés du périmètre. Après les étapes précédentes, 211 organisations ont donc encore dû être éliminées.

ETAPE 8 - Correction du contrôle du site internet

Comme indiqué plus haut dans l'étape 1, les sites internet de quelques organisations faisant partie du périmètre 2018 et de l'enquête structurelle 2017 ont été contrôlés pour vérifier si les producteurs peuvent effectivement être repris dans le périmètre. Comme ces organisations ont été contrôlées de manière approfondie, il y a une certitude absolue sur le fait qu'elles font partie du périmètre. Toutefois, il se peut qu'elles aient été éliminées (à tort) lors des étapes précédentes. Pour éviter cette situation, ces organisations ont de nouveau été ajoutées à la fin.

Aucune nouvelle organisation n'a été reprise suite au contrôle de l'enquête structurelle 2017. Mais 39 organisations ont de nouveau été ajoutées suite au contrôle du périmètre.

ETAPE 9 - Elimination des organisations commerciales (NACE 45-47)

Parmi les producteurs de biens et services environnementaux retenus après les 8 premières étapes, 117 sont des organisations commerciales. Or, le commerce de biens et services environnementaux ne fait pas partie de l'EGSS. Ces organisations ont donc été éliminées du périmètre.

Le nombre final de producteurs de biens et services environnementaux dans le périmètre 2019 s'élève donc à 12 880.

Adaptation de la méthode de calcul

Dès que la population EGSS est définie, des données économiques doivent être collectées pour les différentes entreprises qui font partie du secteur des biens et services environnementaux. Des données sont collectées sur la production, les exportations, la valeur ajoutée brute et l'emploi dans ces entreprises. Le BFP a choisi d'appliquer l'approche axée sur l'offre pour les activités environnementales spécialisées et non spécialisées en se fondant sur les données de production des fournisseurs de biens et services environnementaux. En l'absence de données, des estimations de ces variables (sauf pour les exportations) sont calculées sur la base d'hypothèses. La méthode a été expliquée dans le détail dans le rapport sur le secteur des biens et services environnementaux de 2017.

Pour le calcul de l'EGSS 2019, des adaptations substantielles ont été apportées au calcul de la part de la production environnementale dans la production totale des producteurs non spécialisés. Ces adaptations résultent principalement de l'ajustement du périmètre, mais également de la disponibilité de nouvelles données. La méthode est expliquée ci-dessous.

Le calcul de la part environnementale de la production, de l'emploi, de la valeur ajoutée et des exportations est réalisé pour chaque branche NACE à deux chiffres. Ce calcul est nécessaire pour calculer les données environnementales des producteurs non spécialisés qui n'ont pas répondu aux enquêtes⁴ menées dans ce domaine depuis 2015. Sur la base des réponses des entreprises ayant répondu aux enquêtes, des ratios, définis pour chaque branche, peuvent être appliqués à la production totale, à l'emploi, à la valeur ajoutée et aux exportations. Toutefois, on n'obtient pas des ratios pour chaque branche. C'est pourquoi les données relatives au commerce extérieur pour les années 2014 à 2017 et les données des organisations contrôlées (462) du périmètre 2018 ont également été utilisées. Sur la base de toutes ces sources, une part environnementale a pu être calculée pour 587 organisations du périmètre 2019. Les données relatives à ces 587 organisations sont utilisées pour déterminer les parts environnementales au niveau NACE à deux chiffres.

⁴ Il s'agit plus particulièrement de l'enquête spécifique menée par le BFP en 2015 et 2018 et des questions environnementales ajoutées aux enquêtes structurelles 2015-2017 de Statbel.